

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

-----  
**COMMUNE DE BLANZY**

# COMPTRE RENDU

par extrait de la

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

en date du 18 NOVEMBRE 2008

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. EMORINE, Mme BOUILLOT, M. MAZUREK, Mme LEMOINE, M. GERARD, Mme SANGIORGIO, M. ROZET, M. MARTIN, Mme MARTINEZ, M. PAPILLON, M. PELLETIER, Mme CHARRIER, M. MARIZY, M. FRIZOT, Mme PERRAUT, M. AMBROSIONI, Mme COHEN, M. SAVETIER, Mme TROUILLET, Mme LONJARET, M. CLAIR, Mme MERLIN-JASICKI, Mme HADJ, M. CHAILLET, M. BADET, M. LAUTISSIER, Mme BUTTIGNOL, M. MIOLA.

### **ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Madame SUCHET a donné pouvoir à Madame BOUILLOT,  
Monsieur AMBROSIONI a donné pouvoir à Madame PERRAUT.

Madame HADJ a été nommée Secrétaire.

M. le Maire propose au Conseil de modifier l'ordre du jour. La question 4 sera présentée par M. LAGRANGE, Président de la CCM, en fin de séance.

### **1° - Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2008.**

Le compte rendu de la réunion du 24 septembre 2008 est adopté à l'unanimité.

### **2° - Installation d'un Conseiller Municipal.**

Suite à la démission de Madame Jeanne CHAMPLIAUD, Monsieur Michel MIOLA a accepté de siéger au Conseil Municipal. Monsieur le Maire procède à son installation et lui souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée communale.

### **3° - Modification au sein des Commissions Municipales et représentation dans divers organismes.**

Suite à la démission de Madame CHAMPLIAUD, la composition des commissions municipales est modifiée comme suit :

- Commission Petite Enfance – Enfance – Jeunesse : Bernard CHAILLET à la place de Madame CHAMPLIAUD
- à la Commission Vie Culturelle – Communication – Vie Associative et Sports : Michel MIOLA à la place de Madame CHAMPLIAUD
- Commission Patrimoine – Travaux – Sécurité – Développement durable : Michel MIOLA à la place de Bernard CHAILLET

Délégué à BLANZY ESPACE : Bernard CHAILLET.

#### **4° - Bilan d'activité du Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL) – Exercice 2007.**

Le Maire présente le bilan d'activité 2007 du SYDESL.

Les faits marquants de l'année sont les suivants :

- ouverture totale des marchés de l'électricité et du gaz à la concurrence au 1<sup>er</sup> juillet 2007.
- réforme statutaire : changement de dénomination : le SYDEL devient le SYDESL et ses compétences sont redéfinies en fonction de la nouvelle législation.

Il signale les actions du syndicat dans le cadre du développement durable : diagnostic énergétique communal, promotion et développement des énergies renouvelables. Parmi les dossiers en cours et perspectives 2008 : la construction d'un nouveau siège social, la mise en place d'un système d'information géographique (SIG), l'acquisition d'un logiciel travaux.

#### **5° - Conseil de Développement Durable de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau-les-Mines – désignation des représentants de la commune.**

Le règlement intérieur du « Conseil de Développement Durable de la Communauté », organe consultatif prévu dans le cadre de la Loi d'aménagement durable du territoire du 25 juin 1999 et de son article 26 précise la constitution et le fonctionnement du Conseil de Développement Durable. Selon l'article 5, consacré aux modalités de désignation, le 3<sup>e</sup> collège est composé de 54 membres désignés par les Communes : il s'agit de personnes physiques intéressées par le développement du territoire. L'effectif des membres par commune est défini sur la base d'une référence à la population.

Pour BLANZY, ce nombre est de 4 membres désignés, parmi lesquels 2 élus au maximum puisque le nombre d'élus municipaux ne peut être supérieur à la moitié. Sont désignées pour représenter la Commune à ce Conseil : Mesdames Floriana BOUILOT et Marie Thérèse BUTTIGNOL. Les 2 autres membres sont des représentants des associations Blanzly Espace et les Chevaliers de la Gaule.

#### **6° - Remboursement de frais à la Commune par le Syndicat Intercommunal du Vernoy.**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de fixer la participation 2008 aux frais engendrés par le fonctionnement du Syndicat Intercommunal du Vernoy à la somme de 2 200 euros (2 000 euros en 2007).

#### **7° - Attribution de prix aux lauréats du concours des Maisons Fleuries.**

Madame BOUILLOT déclare : « La Municipalité conduit des actions de sensibilisation à l'environnement et l'organisation du concours des maisons fleuries fait partie de ces actions et contribue à embellir ensemble notre ville.

C'est le comité de fleurissement qui organise cet événement annuel. Il est composé d'élus, notamment les membres de la commission urbanisme / logement et cadre de vie mais aussi de membres bénévoles dont Mesdames SAVETIER, PAPILLON, GODOT et Monsieur MISEREY, ainsi que deux techniciens des espaces verts : Monsieur RENIAUD et Mademoiselle MONNERY.

Cette année ce sont trente personnes qui ont concouru (27 en 2007) réparties dans les catégories suivantes :

- maison avec cour ou jardin,
- immeuble collectif,
- commerce,
- exploitation agricole.

Les membres du jury se sont déplacés le 28 juillet pour attribuer les notes qui tiennent compte de :

- l'aspect général du fleurissement,
- la diversité des plantes,
- la qualité de l'entretien,
- l'intégration des arbres et des arbustes.

Après délibération, le palmarès est établi ainsi que les récompenses en correspondance au classement.

Vous avez pris connaissance des résultats et prix attribués sur votre document. Chaque lauréat se verra remettre également un diplôme. La dotation globale est de 925 euros.

La remise des récompenses aura lieu mi-février (la date précise n'est pas encore fixée).

La remise des récompenses m'amène à vous demander de vous prononcer par rapport au maintien ou non du concours des décors de Noël. Sachant que le Bureau Municipal et les membres de la Commission ont été consultés et après débat sont favorables à l'annulation de ce concours pour suivre une logique d'écocitoyenneté suite au Grenelle de l'environnement. »

Le conseil, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer les prix figurant sur le document en annexe, au concours des maisons fleuries 2008. Sont récompensées : 3 personnes pour le concours de printemps et 30 personnes pour le concours d'été, pour un montant de 925 euros.
- d'annuler le concours des décors de Noël

Monsieur CHAILLET déclare qu'il « serait bon d'aborder le sujet des illuminations en général ».

Le Maire signale que les illuminations de fin d'année seront maintenues mais que le temps d'éclairage sera limité. Il faut faire modérément et modestement.

## **8° - Subventions 2008.**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer :

- 300 € aux écoles Primaires René Picard et Lucie Aubrac (versement par moitié aux coopératives scolaires) pour séjour de 44 élèves des classes CE2 au centre Eden à Cuisery du 12 au 14 novembre 2008.
- 100 € au Comité d'Organisation du Concours National de la Résistance et de la Déportation de Saône-et-Loire

## **9° - Répartition des charges scolaires – convention avec la ville du Creusot**

Le Conseil Municipal accepte la convention proposée par la Ville du Creusot pour déterminer les modalités de l'accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence et autorise le Maire à la signer. Après inscription du (des) élèves (s) ayant recueilli l'accord du Maire de la commune de résidence :

1 – La Commune de résidence paiera par élève fréquentant les écoles de la commune d'accueil une contribution fixée par délibération du Conseil Municipal pour chaque année scolaire sur la base d'un principe de réciprocité entre les communes, à savoir :

- 2007/2008 : 304.90 € - 2008/2009 : 310.99 € - 2009/2010 / 317.21 €
- 2010/2011 / 323.56 € - 2011/2012 / 330.03 € - 2012/2013 / 336.63 €

2 – En cas de changement de domicile des parents en cours d'année scolaire, le montant de cette contribution sera calculé en fonction du nombre de trimestres et au prorata du nombre de mois pendant lesquels la famille a effectivement habité dans la nouvelle commune de résidence.

3 – La Commune de résidence ne paiera pas de contribution pour les élèves dont les familles auront reçu un avis défavorable à la demande d'inscription dans une autre commune, sauf les cas prévus par l'article L212-8 du code de l'éducation

### **10° - Chèque Emploi Service - Utilisation comme moyen de paiement pour les structures petite enfance et centres de loisirs sans hébergement – affiliation au centre de remboursement**

La Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne a mis en place un nouveau moyen de paiement, le Chèque Emploi Service Universel, créé pour favoriser le développement des services à la personne, grâce à de larges possibilités de cofinancement et aux avantages fiscaux et sociaux importants qui lui sont associés, pour les cofinanceurs et les bénéficiaires.

Le CESU se déclare sous 2 formes :

- le CESU bancaire qui ne peut être utilisé que pour payer la rémunération d'un salarié employé en direct au domicile.
- le CESU préfinancé qui peut être utilisé pour payer la garde d'enfants en structure d'accueil.

Des familles, utilisatrices des services de la petite enfance (CESU – garde d'enfant de moins de 3 ans) et des garderies périscolaires : accueil des enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire, limité aux heures qui précèdent ou suivent la classe (CESU – garde d'enfants de 3 à 6 ans) souhaitent pouvoir régler ces services avec les CESU préfinancés.

Considérant que les collectivités locales sont tout à fait habilitées à accepter les CESU préfinancés comme moyen de paiement, il peut être envisagé de mettre en place de ce mode de règlement qui présente un intérêt certain pour les administrés qui se voient dotés par leur employeur de ces chèques qui ont parfois remplacé les aides directes.

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les CESU préfinancés comme titre de paiement pour les structures petite enfance et garderies périscolaires.
- d'autoriser le Maire à affilier la commune au centre de remboursement des CESU (CRCESU) et par la même d'accepter les conditions juridiques et financières des remboursements.
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir.

### **11 ° - Personnel Communal – Tableau des effectifs**

Le Conseil, à l'unanimité accepte les modifications suivantes :

CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE	DATE D'EFFET
Adjoint technique de 2e classe A temps non complet 21.25/35 <sup>e</sup>	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	01.12.2008 (création)
	A temps non complet 24.25/35 <sup>e</sup>	01.01.2009 (suppression)

Il décide de modifier la durée de travail d'un adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe, et de la passer de 19.25/35<sup>e</sup> à 21.25/35<sup>e</sup>, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

## **13° - Questions diverses**

### **A – Tarifs publics 2009.**

La réunion d'harmonisation des tarifs s'est tenue à BLANZY le 7 novembre 2008.

Il a été décidé d'augmenter certains tarifs (concessions, redevances funéraires, droits de place...) de 3 % au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les tarifs de restauration scolaire subiront une hausse de 2 % à la même date.

### **B – Vœu relatif au projet de regroupement des services de santé des Hôpitaux de la CCM.**

Monsieur GERARD, Adjoint, présente le vœu :

« Des projets de réorganisation des services de la santé sur le territoire de la Communautés ont actuellement en discussion, avec en perspective la construction d'un site hospitalier Unique ;

Sans vouloir entrer dans les considérations techniques visant à une répartition des activités entre les centres hospitaliers du Creusot et de Montceau-les-Mines, le Conseil Municipal de BLANZY tient à affirmer que celle-ci ne devrait en aucun cas entraîner la fermeture d'une des deux maternités existantes.

La maternité de Montceau-les-Mines (qui concerne plus directement les Blanzinois), et celle du Creusot, devraient donc pouvoir continuer à fonctionner jusqu'à l'ouverture éventuelle d'un nouveau Centre Hospitalier sur le territoire de la Communauté Urbaine. »

Monsieur LAUTISSIER déclare : la gauche anti libérale : c'est un groupe de la majorité de gauche ?

Le Maire répond qu'effectivement ce groupe fait partie de la majorité de gauche.

Madame BUTTIGNOL fait valoir son droit de réserve et s'abstiendra.

Monsieur CHAILLET demande une suspension de séance ; celle-ci est accordée par le Maire. Ensuite M. CHAILLET fait la déclaration suivante :

« Dans cette partie de cache-cache qui alimente largement les articles de la presse locale depuis 3 mois, force est de reconnaître que l'entêtement du Député Maire de Montceau à s'opposer systématiquement aux propositions de l'ARH et à travers elle bien entendu à celle de la réforme hospitalière conduite par le ministère, nous fait dire que l'on est en plein délire partisan et électoraliste.

A la réflexion on se dit : quels risques Monsieur le Député Maire prend-il en jouant la politique de l'autruche ? AUCUN ! Si les exigences ne sont pas suivies des faits, il pourra toujours jouer les Pilates.

En effet, en défendant une cause qui touche le domaine de la santé et de la proximité des services de soins, Monsieur le Député Maire caresse l'opinion dans le sens du poil en faisant croire qu'il a d'autres propositions à faire, mais aussi et surtout, il ménage ses turbulents opposants municipaux de gauche qui parlent au nom des usagers. Que représentent-ils sinon qu'eux mêmes ? Ce n'est pas les pétitions, les collectifs et autres comités Théodule dont ils sont friands qui apporteront une alternative sérieuse au problème de fond lié aux besoins : d'équipements de pointe, de praticiens et de personnels hospitaliers suffisants.

Serions-nous incapable de jouer collectivement gagnant dans cette Communauté ?

Tout ceci est très grave, car dans cette histoire, les décideurs et en premier lieu les élus locaux, manquent à l'évidence de courage politique pour reconnaître les faits et admettre que la mutualisation des moyens ne peut plus attendre. Les « Y a qu'a éponger les déficits » doivent se convertir en « faut qu'on exige une qualité de soins optimale ».

Nous savons de source sûre, que la ministre de la santé, s'est engagée à lancer l'étude d'implantation d'un hôpital communautaire dès 2009. Nous avons rencontré le Sénateur Jean-Paul EMORINE ce matin, il nous l'a confirmé.

En conséquence, nous, élus de l'opposition de Blanzzy, soutenons le projet de l'ARH, projet qui a pour origine la proposition des personnels médicaux. Cette étape permettra de regrouper les compétences par spécialité sur chacun des deux sites. Reste le cas de la maternité, quelle affaire ! C'est l'exemple d'un entêtement non fondé qui se règlera obligatoirement par une fusion des 2 maternités auprès d'un service de viscéralgie unique, tel que l'exige les normes actuelles. D'ailleurs, quant-il y aura l'hôpital neuf que tout le monde souhaite, n'y aura-t-il pas une seule maternité ».

Alors Messieurs, la structure juridique du nouvel hôpital unique c'est pour quand ? Le temps presse !

L'heure n'est pas aux querelles de clochers toujours stériles et sans avenir, mais à des prises de positions responsables et conformes à une offre de soins de qualité, pour tous les habitants du bassin ».

Le Maire souhaite que la Ministre confirme par écrit son accord pour la construction d'un nouveau site. Il cite Mme Marie Claude JARROT « demande que ce projet puisse avancer et s'inscrive pour le site unique dans le plan hôpital 2012 » ; c'est ce que nous demandons également et que l'ARH ne veut pas écrire. « qu'elle permette la mise en œuvre d'un accompagnement méthodique et financier pour la mise en place du groupement de coopération sanitaire » ; c'est ce que nous demandons et que l'ARH ne veut pas écrire, sachant que l'hôpital de Montceau est celui qui a le plus petit déficit du département.

M. MAZUREK : « M. CHAILLET, vous avez cité une source sûre. Laquelle ? Pas de réponse, donc vous n'en êtes pas si sûr ».

M. CHAILLET : « c'est confirmé par le sénateur EMORINE ».

M. GERARD : « je voudrais que ce soit clair : vous êtes d'accord pour le regroupement des 2 maternités sur le Creusot ». Nous ne demandons pas la fermeture du Creusot mais le maintien des 2 maternités. Dans le vœu on n'attaque pas le Gouvernement, on ne parle pas de politique gouvernementale. Etes-vous pour ou contre le maintien des 2 maternités ou pour le regroupement au Creusot ? »

Le vœu est adopté par 24 voix POUR et 4 voix CONTRE.

### **C – Vœu relatif au Service Minimum.**

Monsieur GERARD, Adjoint présente le vœu :

« Le jeudi 20 novembre, la plupart des syndicats appellent les enseignants à faire grève pour s'opposer à la suppression de 13 500 postes d'enseignants à la rentrée 2009.

Ces mesures restrictives vont concerner aussi l'enseignement élémentaire et maternel, en particulier la suppression de 3 000 postes d'enseignants spécialisés qui opèrent dans le cadre des R.A.S.E.D. (Réseaux d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté).

Le même jour le gouvernement, en application de la Loi du 20 avril 2008, demande aux Communes de mettre en place, si le nombre d'enseignants en grève le justifie, un service minimum d'accueil des élèves par du personnel municipal pendant les heures normales d'enseignement. Il s'agit là d'une façon indirecte mais bien réelle, de remettre en cause le droit de grève et de transférer aux communes une responsabilité qui relève du service public de l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal de BLANZY, par solidarité avec les Professeurs des Ecoles, demande donc à Monsieur le Maire de ne pas organiser le service d'accueil dans les écoles de la Commune. »

Monsieur LAUTISSIER déclare :

« Les élus de l'opposition refusent d'accorder au Maire de BLANZY, le droit à la désobéissance civique.

Nous dénonçons le comportement irresponsable qui ne trouve de justification que dans une réaction primaire anti-gouvernementale, au mépris des règles républicaines.

En appelant à ne pas appliquer la loi, Monsieur le Maire de BLANZY donne un contre-exemple de civisme aux citoyens qu'il représente.

Tout comme le service public doit être accessible à tous, la loi s'applique à tous et nul ne peut d'autorité s'y soustraire.

La fonction de Maire implique également de répondre au plus près aux besoins des familles. Chacun sait qu'elles sont très majoritairement favorables à ce service, dont l'utilité et la mise en œuvre, sont compatibles avec l'exercice du droit de grève. »

#### **D – Groupe scolaire Jean Régnier**

Monsieur SAVETIER signale qu'au dernier Conseil d'Ecole, les parents ont attiré l'attention sur la sécurité aux abords du groupe scolaire.

M. ROZET indique que la Commission travaille sur le dossier.

M. CHAILELT : « les parents attendent un signe ».

Le Maire précise :

- qu'un parking pour les instituteurs a été aménagé derrière l'école primaire
- que la peinture des emplacements réservés aux bus de ramassage scolaire sera refaite

Il demande aux parents de faire preuve de civisme et de respecter les emplacements de stationnement.

#### **4° - Présentation du rapport d'activité 2007 de la CCM.**

Monsieur LAGRANGE, Président de la CCM, salue l'Assemblée et présente le rapport d'activité 2007, lequel rappelle les compétences de la Collectivité. C'est un document facile à lire et qui donne une bonne idée de ses activités.

M. LAGRANGE présente les grands défis du mandat en cours. On a mis souvent en avant la question de la proximité. La CCM apporte des services au quotidien à la population.

La CCM et les communes vont travailler ensemble sur les gros dossiers ; le premier concerne la remise à plat de la politique des déchets mise en place en 1995. La CCM va engager une refonte complète de cette politique avec amélioration des déchetteries et réforme de la collecte pour intégrer l'évolution de la filière de tri en tenant compte de la collecte dans le « vertical ». Actuellement toute la population est collectée soit avec 4 flux (particuliers) ou 2 flux (HLM et les 2 nouvelles communes). L'orientation à valider : passer pour les particuliers de 4 flux à 2 flux comme pour le « vertical » avec la mise à disposition de containers individuels.

L'acquisition de ce matériel s'élève à 1 000 000 € (actuellement coût des sacs : 500 000 €). L'investissement aura une durée importante dans le temps. Le fait de passer à 2 flux au lieu de 4 pour les particuliers permettra de diminuer le nombre de collectes et de réaliser des économies (coût de transport et carburants).

Une réflexion est en cours pour le traitement des déchets en déchetterie, à savoir séparation des flux des particuliers et des entreprises avec tarification envisagée. L'objectif est de diminuer les tonnages qui arrivent en déchetterie (déchets verts, sacs ....) et d'envisager une nouvelle répartition des déchetteries sur le territoire communautaire pour tenir compte des distances

La délégation de service public avec Creusot Montceau Recyclage va se terminer ; une nouvelle procédure sera relancée.

Pour les transports la CCM a engagé la procédure de renouvellement de la délégation de service public. Faire évoluer le contrat pour tenir compte des questions de développement durable et d'amélioration de la mobilité. Gros chantier sachant que les transports urbains ne sont pas faciles à rentabiliser. Dans le cadre de la convention de solidarité urbaine, la CCM a axé ses réflexions autour de la mobilité : parking relais pour faciliter le covoiturage avec Chalon, utilisation des lignes de bus mises en place par le Conseil Général, travailler les questions de transport entre les 2 agglomérations en utilisant le réseau TER. La circulation avec un billet unique permettra de répondre à un besoin de mobilité à moindre coût.

Une question récurrente : le manque d'entretien dans les communes ; la CCM n'arrive plus à l'assurer du fait des missions de proximité mises en place avec des niveaux de services importants qui nécessitent de restructurer les services dans leur fonctionnement. Le Président est satisfait de la mobilisation des organisations syndicales et du personnel sur ces questions.

Mieux utiliser l'argent du service public, la CCM n'a pas à rougir du Service Public qui doit s'améliorer, dans les services de proximité. Ce sont ces chantiers qui seront mis en place sachant qu'en proximité, on trouvera aussi les travaux de voirie, eau, assainissement, modernisation des stations d'épuration, de traitement d'eau qui restent des priorités.

Vous allez sûrement entendre parler du SPANC (service public de l'assainissement non collectif) (mise en place et suivi des stations de traitement autonomes : fosses septiques). Expérimentation sur Le Breuil et Ciry le Noble de système mixte semi collectif avec station autonome. A BLANZY, certains endroits n'auront jamais l'assainissement collectif.

Du fait de la situation économique, BLANZY va souffrir comme d'autres communes des suppressions d'emplois dans les usines. La CCM doit continuer d'investir, de soutenir les entreprises. Certains dossiers d'implantation devraient aboutir.

Signature d'un contrat d'agglomération avec l'Etat et la Région qui marque un engagement de la CCM sur 3 sites :

- site industriel du Creusot, où l'activité liée à l'énergie et au nucléaire, secteur plutôt porteur La CCM va continuer d'améliorer les infrastructures pour l'entrée dans l'agglomération. La TP des entreprises est réinvestie pour faire des routes, et améliorer les conditions d'accueil : dépollution, mise en place de nouveaux réseaux, environnement, cadre de vie pour les entreprises, accompagnement en terme de recherche et d'enseignement. La CCM est le 2<sup>e</sup> site universitaire de Bourgogne. L'image du campus évolue.
- Coriolis est un atout pour le développement régional autour de la gare TGV. Des pistes de travail avec Chalon qui a bien compris que cette gare était aussi une des portes d'entrées du territoire. C'est un atout commun à valoriser.
- Espace économique du Bassin Minier : mise en cohérence des zones de la Saule, du Prélong, Darcy, Essertot. Les mettre en connexion avec le site de Michelin pour montrer que l'on est sur un bassin industriel.

Sur 18 communes aujourd'hui on a un environnement vert qui est également un atout à valoriser, des services de proximité culturelle, une vie associative riche, une vie sportive importante, une gare TGV ; il est nécessaire de valoriser le cadre de vie pour attirer les entreprises.

Evolution du territoire au travers du PLU en diminuant les zones constructibles dans certains endroits pour éviter l'urbanisation linéaire qui consomme de l'espace, des voiries, de l'eau...La diversité de l'habitat a enrayé la dépopulation. La procédure de révision du PLU est engagée.

Evènement 2008 : entrée de Gévelard et Saint Sernin du Bois au sein de la CCM  
Travailler avec Chalon sur Saône pour l'aménagement du territoire nécessite de trouver des formes de coopération.

Conserver le caractère urbain de la CCM

Politique gouvernementale de démolition des services publics, déménagement du territoire : RCEA l'Etat n'a pas suffisamment d'argent pour tenir ses annonces.

On est dans un climat d'incertitude financière et d'organisation administrative qui nous pèse. Qu'en sera-t-il de la TP, du FCTVA ? qui était le moteur de l'investissement et va rentrer dans une enveloppe globalisée.

La CCM entre dans un programme de réduction des investissements : moins de travaux dans les communes, dans la CCM et pour les entreprises. Comment faire de la relance alors qu'en même temps l'Etat serre les cordons de la bourse pour les collectivités, alors que celles-ci représentent près de 75 % de l'investissement public. En 2008 la CCM a réalisé plus de 20 millions d'euros d'investissements en 2009 : 17 millions d'euros afin de maîtriser l'emprunt sachant que les taux de subventions sont en diminution. On est dans une période de raréfaction de l'argent public.

Le Maire remercie le Président.

Madame BUTTIGNOL : « certaines communes ont introduit des containers en adaptant le calcul de la taxe à la quantité de déchets produits ».

M. LAGRANGE : c'est la question de la redevance ou de la taxe. Le coût de la collecte s'élève à 13 000 000 d'euros. La taxe représente la moitié de cette somme. La différence est prise en charge par le budget de la CCM. La redevance oblige à établir un budget équilibré. Ce n'est pas certain que ce soit la bonne solution. L'objectif de la CCM est d'économiser environ 1 200 000 à 2 000 000 d'euros sur la facture de traitement des déchets. C'est à la fois pour faire des économies et pour améliorer le service. Expérimentation du compostage individuel pour essayer de réduire le volume de déchets.